

PARTIE B

Chapitre I: ÉTATS-UNIS

La conduite des relations avec les États-Unis est demeurée en 1979 l'une des préoccupations et l'une des tâches les plus importantes et les plus complexes du Ministère. Des consultations se sont tenues sur une vaste gamme de questions politiques et commerciales bilatérales. D'importants progrès ont été réalisés sur un certain nombre de questions, et des efforts ont été faits pour résoudre les autres. L'énergie, l'environnement, les pêches et les frontières maritimes ont constitué les principaux éléments du dossier.

Malgré deux changements de gouvernement au Canada, ministres canadiens et américains se sont rendu de nombreuses visites. Le Premier ministre Trudeau est allé à Washington en mars. Il est regrettable que la visite que devait effectuer le Président Carter à Ottawa en novembre ait dû être remise en raison de la crise des otages en Iran. Les contacts personnels et les consultations entre parlementaires canadiens et membres du Congrès américain ont été favorisés par le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui a tenu sa vingtième réunion à Calgary en août.

Au cours de l'année, le Canada et les États-Unis ont continué de collaborer étroitement à la recherche de solutions à de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi que dans les domaines des droits de la personne et de la sécurité. Cette collaboration a été particulièrement étroite à la suite des événements survenus en Iran.

Frontières maritimes et pêches

En 1979, on a continué d'attacher la plus grande importance aux négociations bilatérales sur les frontières maritimes et les pêches, lesquelles ont été couronnées par la signature, le 29 mars, d'un accord canado-américain sur les ressources halieutiques de la côte Est et d'un accord sur les frontières maritimes, toutefois non encore ratifiés. L'accord soumettant le différend sur les frontières maritimes dans le golfe du Maine à l'adjudication par tierce partie est directement lié à l'accord sur les ressources halieutiques, lequel prévoit une gestion coopérative permanente des stocks et l'accès à certains stocks de poisson d'intérêt commun.

En ce qui a trait à la côte Ouest, le Canada et les États-Unis ont conclu deux accords bilatéraux sur la pêche réciproque du poisson de fond et du flétan. Les discussions se sont poursuivies sur des arrangements visant le saumon, l'albacore, le hareng et d'autres espèces.

Questions commerciales et économiques

Le Canada reste le premier partenaire commercial des États-Unis, et vice-versa. En 1979, les échanges canado-américains de marchandises ont représenté globalement plus de 90 milliards de dollars, le Canada enregistrant un léger excédent d'environ 170 millions de dollars. Un important déficit de 7,9 milliards de dollars au titre des opérations sur invisibles a toutefois entraîné un déficit de 7,8 milliards au compte global de ses opérations courantes avec les États-Unis.

Les relations commerciales canado-américaines seront sensiblement influencées par les résultats des Négociations commerciales multilatérales. Lorsque les décisions prises à l'issue de ces négociations seront pleinement appliquées, on prévoit que plus de 90 pour cent des exportations canadiennes aux États-Unis seront frappées de droits de 5 pour cent ou moins, que près de 80 pour cent entreront en franchise, et que la réduction tarifaire moyenne sera d'environ 40 pour cent pour les articles passibles de droits échangés entre les deux pays. On a également conclu d'importantes ententes sur des mesures non tarifaires visant à mieux garantir la sécurité des marchés. Mentionnons à cet égard que les États-Unis reconnaissent la nécessité de faire la preuve du «préjudice important» avant d'imposer des droits compensateurs. Le Canada et les États-Unis attachent beaucoup d'importance au renforcement du processus prévu par le GATT pour le règlement des différends.

Quoique la plupart des échanges bilatéraux se fassent sans l'intervention des gouvernements, ces derniers se sont consultés fréquemment pour rechercher des solutions aux problèmes qui se posent. Dans ce contexte, les pratiques «d'achat de produits nationaux» ont fait l'objet de discussions bilatérales. Le Canada a cherché un assouplissement de la politique «d'achat de produits américains» qui, prévue dans le *Surface Transportation Assistance Act* de 1978, nuit aux efforts des sociétés canadiennes pour concurrencer les producteurs américains d'équipement de transport en commun. Les mesures de sauvegardes canadiennes et américaines, qui visent essentiellement les importations provenant de pays tiers, ont également causé des problèmes bilatéraux, notamment en ce qui concerne les exportations canadiennes d'attaches industrielles et d'aciers spéciaux. Des consultations bilatérales ont eu lieu pour tenter de régler ces deux questions ainsi que celle des exportations américaines de chaussures touchées par les contingents imposés par le Canada en 1978.